

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

RÉGIE EAU NORD CARAÏBES
RéNoC-Eau

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU : 21 JANVIER 2017
MEMBRES EN EXERCICE : 12
MEMBRES PRESENTS : 10

DATE DE LA CONVOCATION : 18 JANVIER 2017

DÉLIBÉRATION N° CA-EAU-2017-02

OBJET : Décision budgétaire

affichée le

L'an deux mille dix-sept, vingt et un janvier à neuf heures, le Conseil d'Administration de la Régie Eau Nord Caraïbes, RéNoC-Eau, légalement convoqué le dix-huit janvier deux mille dix-sept, s'est réuni à Labrousse Gosier sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BERNARD ;

	Présent	Absent	Représenté
M.AGLAS Dunières	X		
M. ALIE Paul	X		
M. BERNARD Jean-Luc	X		
M ^{me} CARDOVILLE Prisca	X		
M. CORNEILLE Denis	X		
M. CUIRASSIER Jocelyn		X	
M.DAVILA Jacques	X		
M. HILL Joseph	X		
M. LYCAON Célestin	X		
M. REINETTE Pierre	X		
M. SIOUMANDAN Rénalt	X		
M ^{me} TRABON-SINAPAH Line			X

RENDUE EXECUTOIRE,
LE


Le Président

Le secrétaire de séance nommé est Monsieur Denis CORNEILLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°CS 2016-09/041 du SIAEAG portant approbation de la création de la régie « Eau » pour la gestion, l'exploitation et les investissements du service public de l'eau sur le territoire des Grands Fonds du Gosier et du Nord Grande-Terre, approuvant les statuts de RéNoC-Eau ;

Vu les statuts de la RéNoC-Eau ;

Vu la délibération n°CA-EAU-2017-01 en date du 21 janvier 2017, portant approbation de l'urgence,



CONSIDERANT que la mise en place de la Régie Eau Nord Caraïbes implique d'ouvrir les crédits nécessaires à leur fonctionnement dès le début de l'année ;

CONSIDERANT que la présente délibération budgétaire vise à inscrire seulement les crédits nécessaires en attendant le vote du Budget Primitif qui interviendra dans les meilleurs délais ;

CONSIDERANT que les crédits dont il s'agit sont ceux qui permettront d'effectuer la paye des personnels ainsi que la prise en charge de charges à caractère général indispensable ;

CONSIDERANT que les produits indiqués dans cette délibération proviennent de la vente d'eau aux abonnés ;

CONSIDERANT qu'à ce stade seule la section d'exploitation est mouvementée ;

Le Conseil d'Administration OUI l'exposé du Président, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité des membres présents ;

DECIDE

ARTICLE 1 : D'INSCRIRE les crédits nécessaires au fonctionnement de la Régie Eau Nord Caraïbes, RéNoC-Eau comme suit :

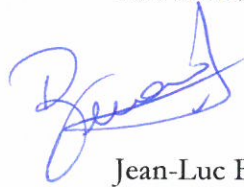
SECTION D'EXPLOITATION-CHAPITRES					
	Dépenses			Recettes	
CHAP			CHAP		
Art			Art		
011	Charges à caractère Général	712 490,00	70	Ventes produits fabriqués	
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie...)	90 690,00	70111	Ventes d'eaux aux abonnés	2 125 490,00
6063	Fournitures d'entretien et petit équipement	40 000,00			
6064	Fournitures administratives	20 000,00			
6066	Carburants	21 800,00			
6068	Autres matières et fournitures	46 000,00			
611	Sous traitance générale	200 000,00			
6132	Location immobilière	45 000,00			
6135	Location mobilière	50 000,00			
61551	Matériel roulant	25 000,00			
6156	Maintenance	37 000,00			
6161	Primes d'assurance	15 000,00			
6226	Honoraires	40 000,00			
6261	Frais d'affranchissement	12 000,00			
6262	Frais de télécommunications	70 000,00			
012	Charges de Personnel	1 413 000,00			
6411	Salaires appointements	840 000,00			
6414	Indemnités et avantages divers	75 000,00			
6451	cotisation a l'URSAFF	268 000,00			
6453	Cotisation au caisse de retraite	170 000,00			
6474	virement aux autres œuvres sociales	30 000,00			
6475	medecine pharmacie	20 000,00			
648	Autres charges de personnels	10 000,00			
	TOTAL	2 125 490,00		TOTAL	2 125 490,00

ARTICLE 2: Le Directeur Général de la RéNoC-Eau et le comptable sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

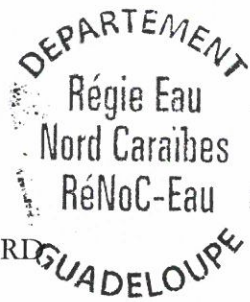
*Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.
Au registre sont les signatures.*

Fait à Gosier, le 21 janvier 2017

Le Président,



Jean-Luc BERNARD





[Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.]